



ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2024-01
PERMISSION DE VOIRIE

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 060-216000067-20240217-2024_01_VOIRIE-AR

S²LO

Le Maire de la commune d'AIRION

Vu la demande reçue de Monsieur Floryan ABRAMOWSKI, de la société ELA Rénovation en date du 15 février 2024 sollicitant l'autorisation d'installer un échafaudage sur le domaine public,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, la région et l'État,

Vu les dispositions du code générales des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code général des propriétés des personnes publiques,

Vu les dispositions du code de la voirie,

Vu les dispositions du code de la route,

Vu les dispositions du code de l'environnement,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Du lundi 19 février à 08h30 au lundi 04 mars 2024 à 19h00, il y aura de délivrer une permission ou une autorisation de voirie, de permis de stationnement ou d'autorisation d'entreprendre des travaux.

Ce chantier aura un empiètement sur la chaussée, les véhicules circulant à l'approche et sur la zone d'intervention seront soumis dans les deux sens aux restrictions suivantes :

- vitesse réduite à 30 km/h au droit du chantier,
- empiètement sur la chaussée
- circulation alternée manuellement,
- interdiction de stationner,
- interdiction de dépasser.

Article 2 :

Ces restrictions seront applicables au niveau de l'impasse de la résistance et la rue de l'église.

Article 3 :

La matérialisation des interventions sera gérée par Monsieur Floryan ABRAMOWSKI.

Article 4. - Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois dont l'amplification sera adressée à /

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Clermont,
- Monsieur le Chef de Corps du C.S.P de Clermont,
- ELA Rénovation, représenté par M. Floryan ABRAMOWSKI.

Fait à Airion le 17 février 2024

Le Maire,

Sandrine BOULAS-DRE

